



## FO signe le projet d'avenant sur l'assurance chômage

Ce lundi, le bureau confédéral de Force ouvrière a décidé de signer le projet d'accord sur l'assurance chômage conclu par les interlocuteurs sociaux mercredi 25 février.

Pour FO, il n'était pas question de rouvrir une négociation globale de la convention d'assurance chômage, ni de remettre en cause l'équilibre du régime et ses droits annexes, qui sont préservés par le projet d'avenant proposé à la signature.

Le texte ne s'écarte pas du périmètre fixé par le gouvernement, malgré les tentatives du patronat d'élargir les discussions, notamment aux annexes 8 et 10 et d'instrumentaliser la situation financière de l'assurance chômage pour réduire lourdement les droits des salariés qui sont privés d'emploi.

Pour FO, le projet d'accord vise à mieux encadrer les ruptures conventionnelles individuelles et à mieux accompagner les demandeurs d'emploi concernés. La mesure spécifique de dégressivité demandée par le patronat a été abandonnée.

Fidèle à son attachement en faveur du paritarisme à l'assurance chômage, FO est pleinement engagée dans l'autre pendant de cette négociation, celui sur les contrats courts, avec pour objectif de mieux réguler les pratiques abusives et de préserver le CDI comme contrat de référence.

Paris, le 2 mars 2026

Contact :

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.07